

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°39/2025**

**OBJET : DEPOT DE PLAINTE CONTRE X SUITE A
DES TIRS SUR LA CRECHE**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	20
Excusés :	7
Pouvoirs :	2
Votants :	22

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi treize octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le sept octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Martine LIPUMA, Joëlle BOUHELIER, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Eric ROMAN, Caroline RICORD, Emilie GAGLIOLO.

PROCURATIONS : Joëlle BOUHELIER a donné pouvoir Jean-Marie ROUAN
Eric ROMAN a donné pouvoir à Jeannot MANCINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Monsieur le Maire indique que le jeudi 2 octobre 2025, des tirs de pistolets à billes ont visé la cour de la crèche municipale Les Rudylou. Un personnel de crèche était présent dans la cour à ce moment-là, et a entendu les billes percuter le sol et les vitres, sans être touché.
Les enfants étaient tous dans les locaux de la crèche à ce moment-là.
Les forces de l'ordre se sont rendues immédiatement sur place et les mesures de précaution ont été prises.

Monsieur le Maire précise qu'un évènement similaire a eu lieu le 22 mai 2025, et que l'enquête n'a pas pu déterminer les auteurs de l'infraction.

Suite au dépôt de plainte réalisé par l'agent municipal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une plainte contre X au nom de la Commune.

Monsieur le Maire **DEMANDE** au Conseil Municipal :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer plainte contre X contre les auteurs des tirs de pistolets à bille dans la cour de la crèche

AR Prefecture

006-210600383-20251013-D_39_10_2025-DE
Reçu le 16/10/2025

Le Conseil Municipal, l'expose du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer plainte contre X contre les auteurs des tirs de pistolets à bille dans la cour de la crèche

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 16 OCT. 2025
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 16 OCT. 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.